

Rapport annuel de statistiques des
services de garderie

2013-2014

Exercice clos
le 31 mars 2014

Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	4
Installations et espaces réglementés	4
Type d'installation.....	5
Ouverture et fermeture de garderie	6
À but lucratif et sans but lucratif.....	7
Places en garderie par catégorie d'âge	8
Places en garderie par district scolaire.....	9
Regroupés par catégorie d'âge et par district scolaire.....	10
Langue utilisée selon l'installation	11
Coût moyen estimatif des services de garderie	12
Coût moyen estimatif des services de garderie par secteur	13
Coût moyen estimatif des services de garderie par district scolaire	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	15
Profil de la formation reconnue	15
Profil du personnel – Situation relative à la formation.....	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur.....	17
Rémunération du personnel	18
Profil des membres du personnel formés	20
Profil des membres du personnel non formés	21
Taux de roulement du personnel.....	22
PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	23
Tarifs journaliers maximaux.....	23
Degré d'utilisation	23
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Nombre d'installations de garderie par région et par plaintes déposées	24
DÉFINITIONS	26

SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Direction des services à la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du Ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de statistiques des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2013-2014. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie offerts dans la province.

Ce rapport dresse le profil des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour 2013-2014 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les installations de garderie ainsi que les familles et les enfants qui se prévalent de ces services au Nouveau-Brunswick. Le rapport présente également un tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les services de garderie au cours de la période visée.

Le Programme des services de garderie a pour mission de représenter l'intérêt public sur les questions liées à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale; principalement lorsque leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Les services de garderie sont réglementés en vertu de la Partie II de la *Loi sur les services à la famille*, *Règlement 83-85*, et les Normes visant les responsables d'installations de garderie.

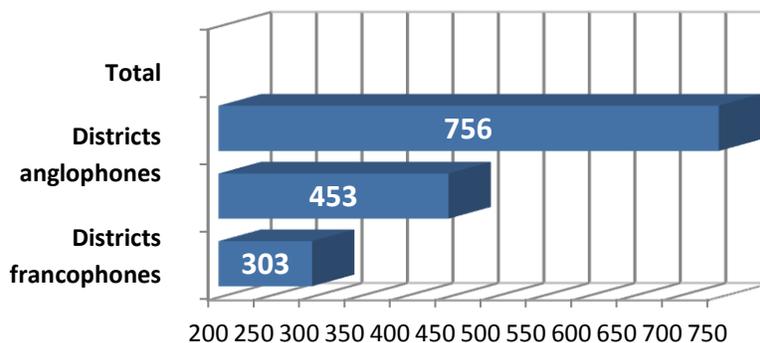
Installations et espaces réglementés

Au 31 mars 2014
Installations : 756
Nombre de places
24 556

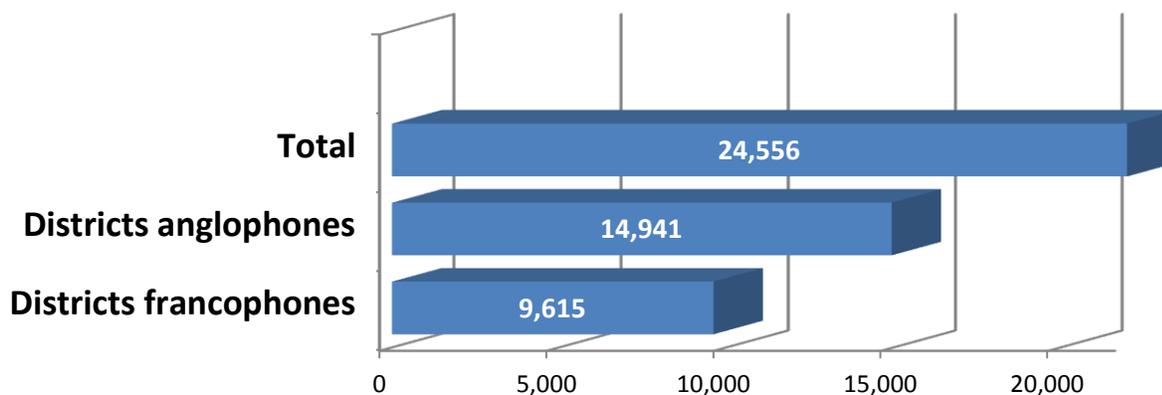
Anglophone
Installations : 453
Nombre de places
14 941

Francophone
Installations : 303
Nombre de places
9 615

Installations de garderie



Nombre de places en garderie



Type d'installations

Au 31 mars 2014

Foyers-garderies de type communautaire : **151**

Garderies : **605**

Districts anglophones

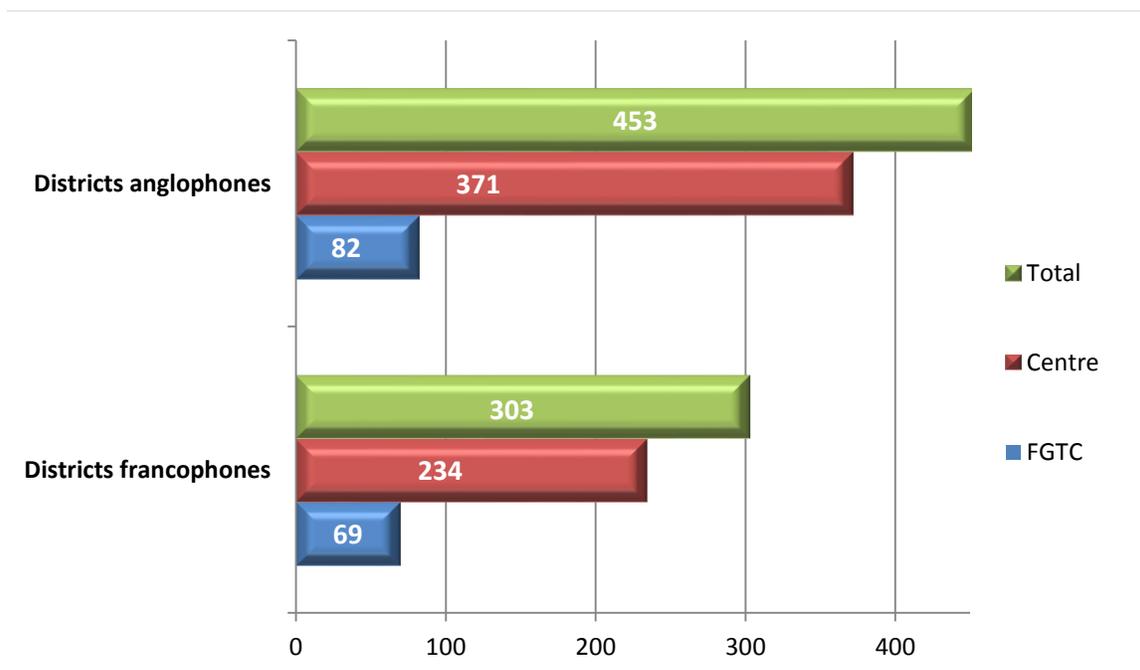
Foyers-garderies de type communautaire : **82**

Garderies : **371**

Districts francophones

Foyers-garderies de type communautaire : **69**

Garderies : **234**



Ouverture et fermeture de garderies

Le 31 mars 2014

103 ouvertures d'installations

56 fermetures d'installations

Districts francophones

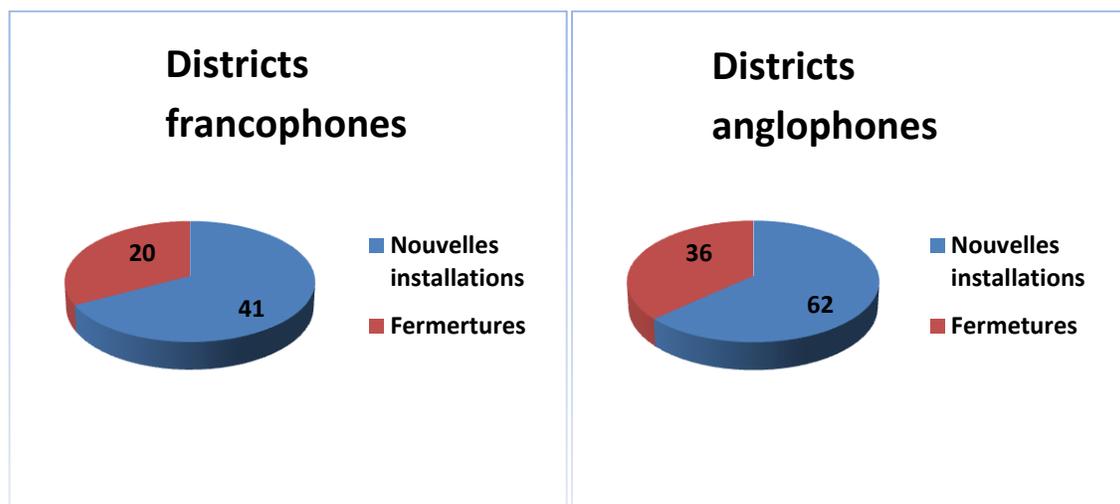
41 ouvertures d'installations

20 fermetures d'installations

Districts anglophones

62 ouvertures d'installations

36 fermetures d'installations



Structure

Au 31 mars 2014

211 installations sans but lucratif

545 installations à but lucratif

Districts francophones

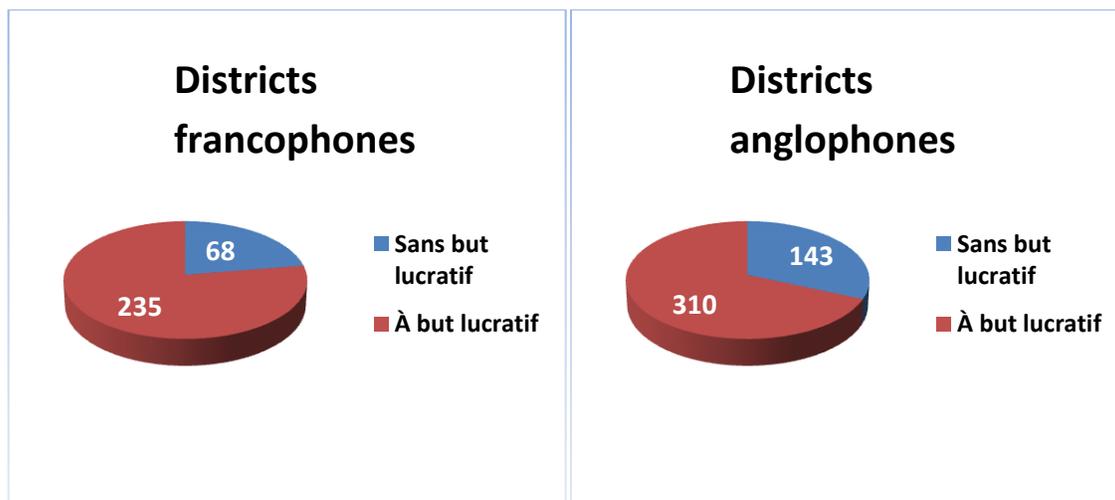
68 installations sans but lucratif

235 installations à but lucratif

Districts anglophones

143 installations sans but lucratif

310 installations à but lucratif



Places en garderie par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

Au 31 mars 2014

24 556 places au total

- 1 754 places pour nourrissons
- 10 211 places pour enfants d'âge préscolaire
- 12 591 places pour enfants d'âge scolaire

Districts francophones

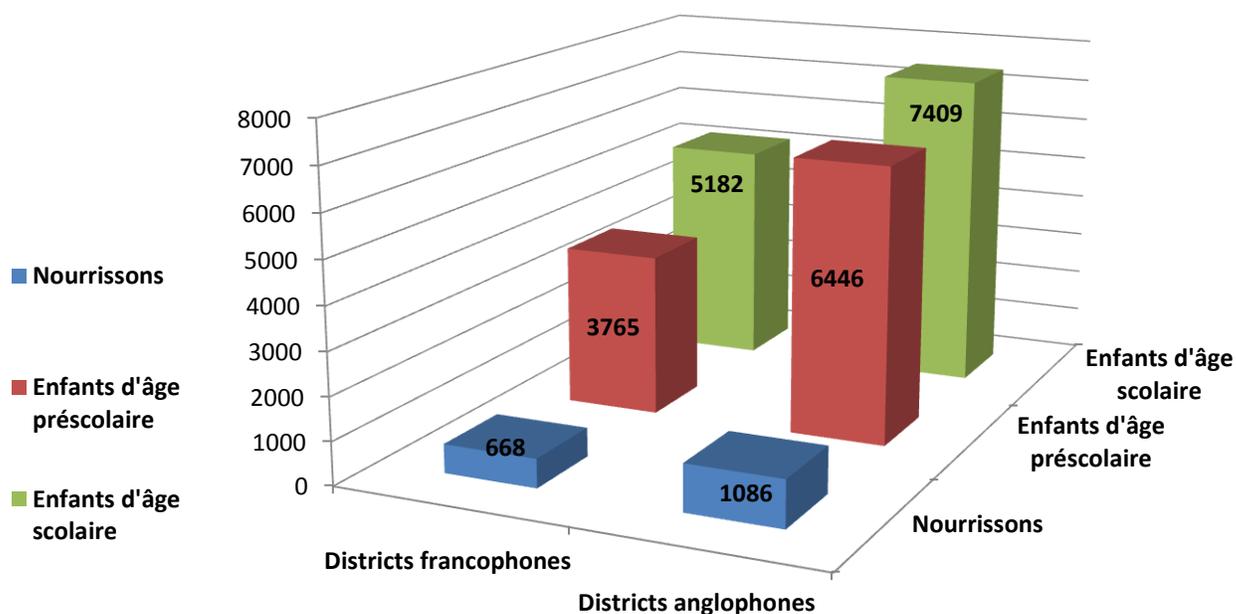
9 615 places au total

- 668 places pour nourrissons
- 3 765 places pour enfants d'âge préscolaire
- 5 182 places pour enfants d'âge scolaire

Districts anglophones

14 941 places au total

- 1 086 places pour nourrissons
- 6 446 places pour enfants d'âge préscolaire
- 7 409 places pour enfants d'âge scolaire



Places en garderie par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par district scolaire
(Ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

Le 31 mars 2014

District scolaire francophone du Nord-Est (DSF-NE) : **3 222**

District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO) : **1 712**

District scolaire francophone du Sud (DSF-S) : **4 681**

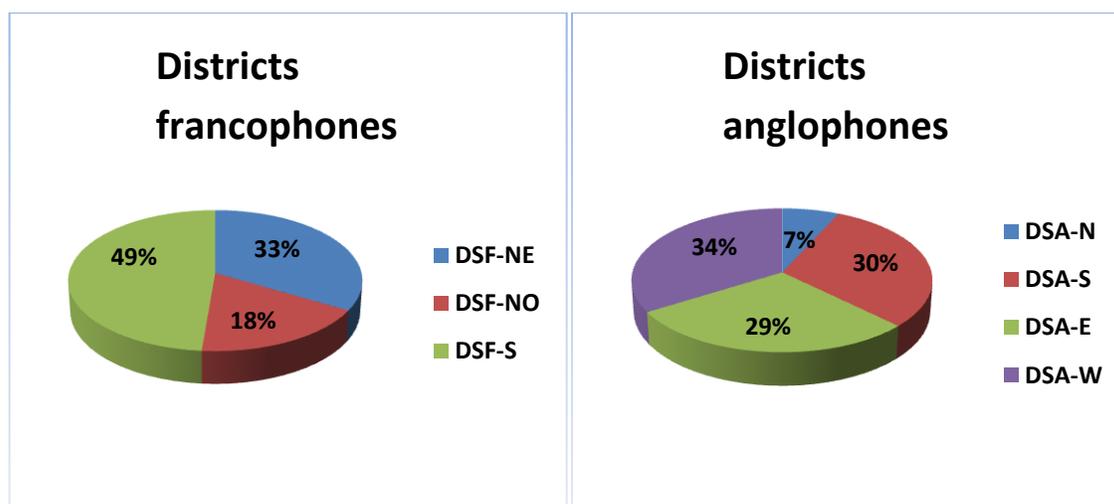
District scolaire anglophone North (DSA-N) : **1 020**

District scolaire anglophone South (DSA-S) : **4 548**

District scolaire anglophone East (DSA-E) : **4 314**

District scolaire anglophone West (DSA-W) : **5 059**

Total de nombre de places : **24 556**

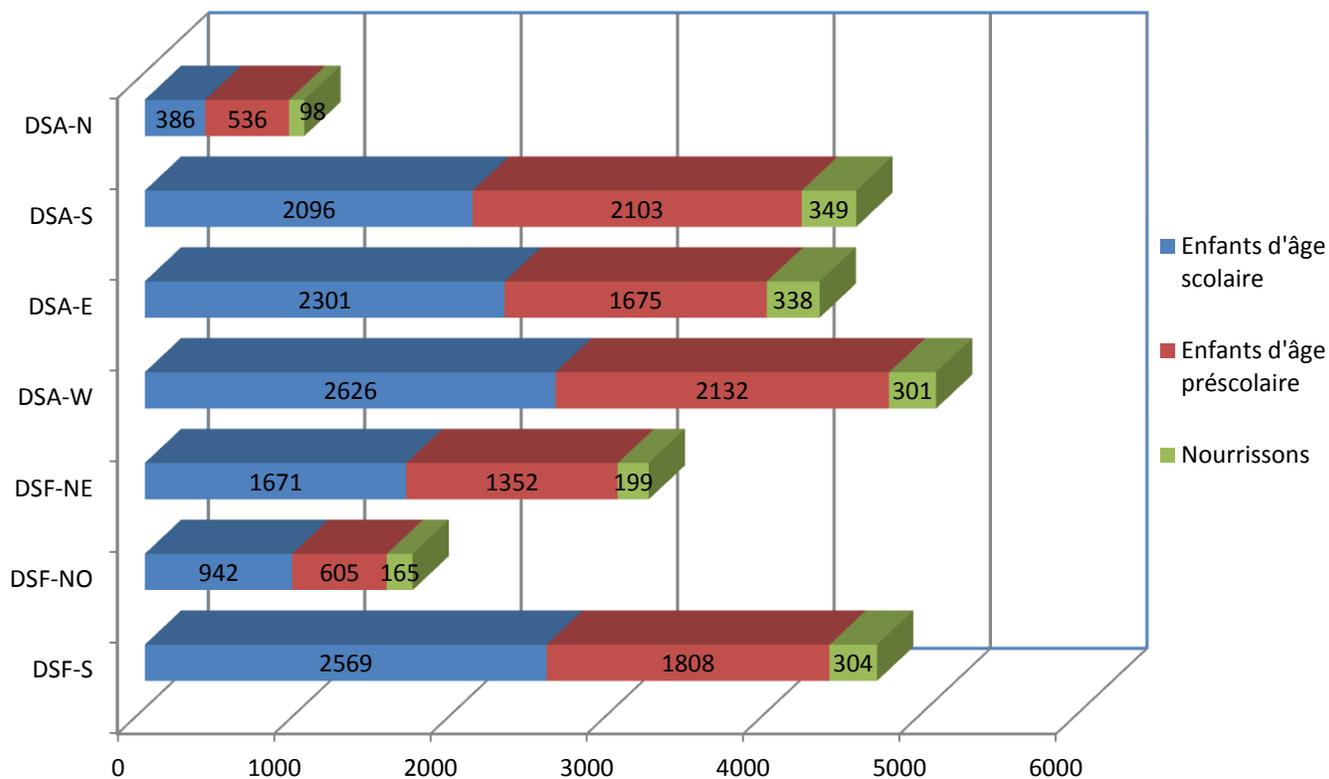


***2012-2013 est le premier exercice au cours duquel des renseignements sur les garderies sont fournis par les districts scolaires.*

Places en garderie par catégorie d'âge et par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

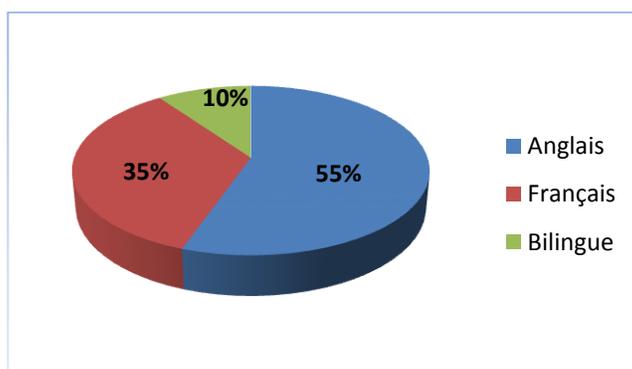
Au 31 mars 2014	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	TOTAL
Nourrissons	98	349	338	301	199	165	304	1 754
Enfants d'âge préscolaire	536	2 103	1 675	2 132	1 352	605	1 808	10 211
Enfants d'âge scolaire	386	2 096	2 301	2 626	1 671	942	2 569	12 591
Nombre total de places	1 020	4 548	4 314	5 059	3 222	1 712	4 681	24 556



Langue de service par installations

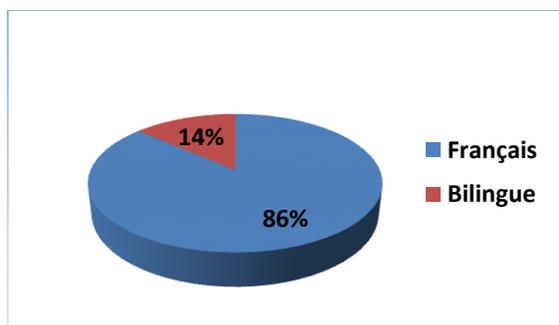
Toutes les installations

En anglais : 55,4 %
En français : 34,7 %
Service bilingue : 9,9 %



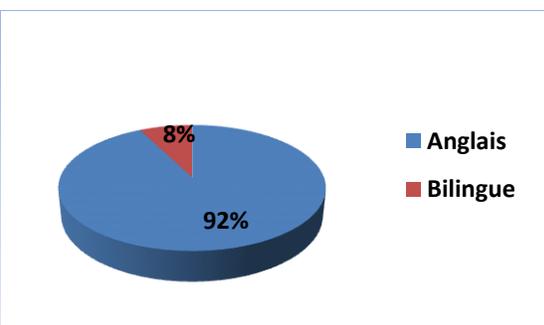
Districts scolaires francophones

Français : 86,5 %
Bilingue : 13,5 %



Districts scolaires anglophones

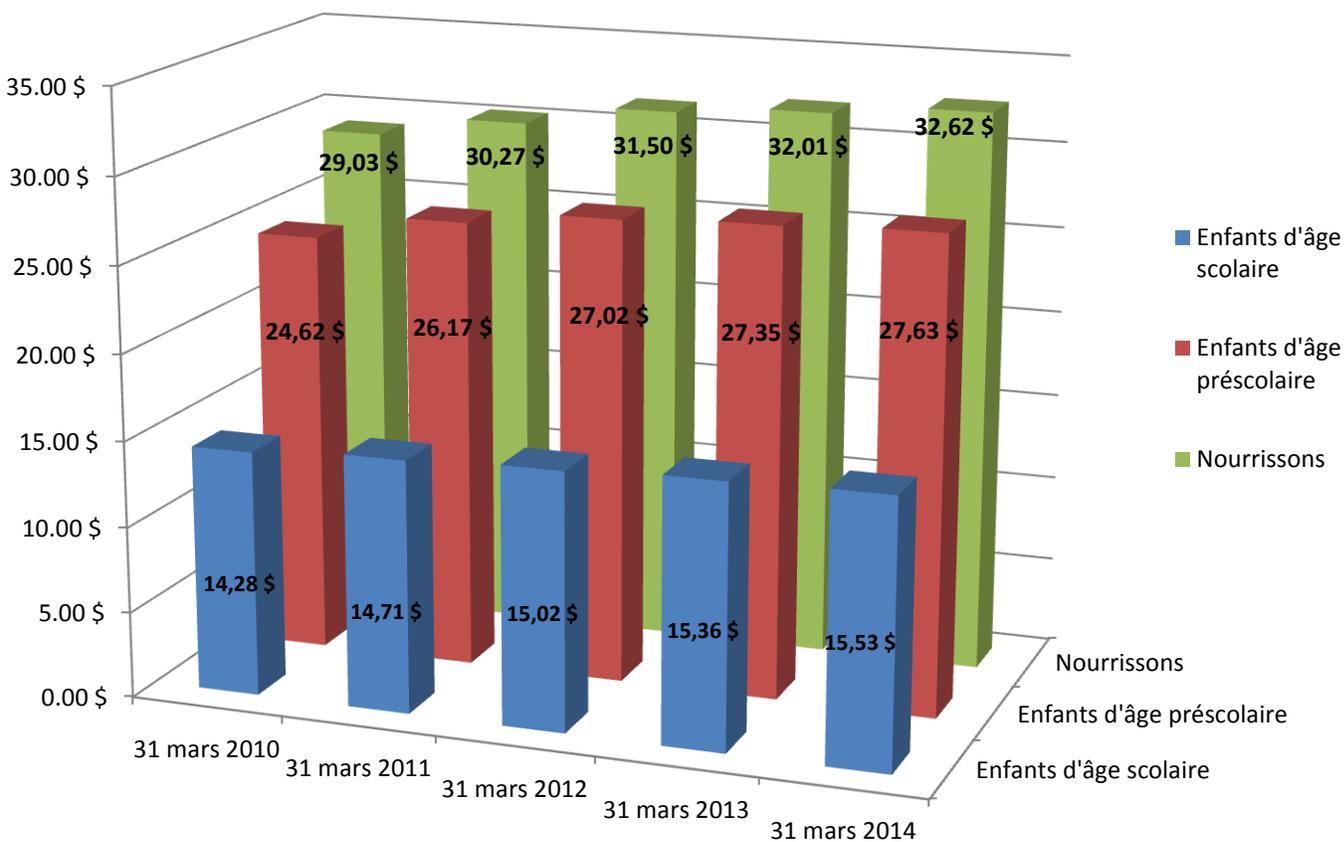
Anglais : 92,5 %
Bilingue : 7,5 %



Coût moyen estimatif des services de garderie (demande au SFAQ)

Coût journalier estimatif des services de garderie à temps plein

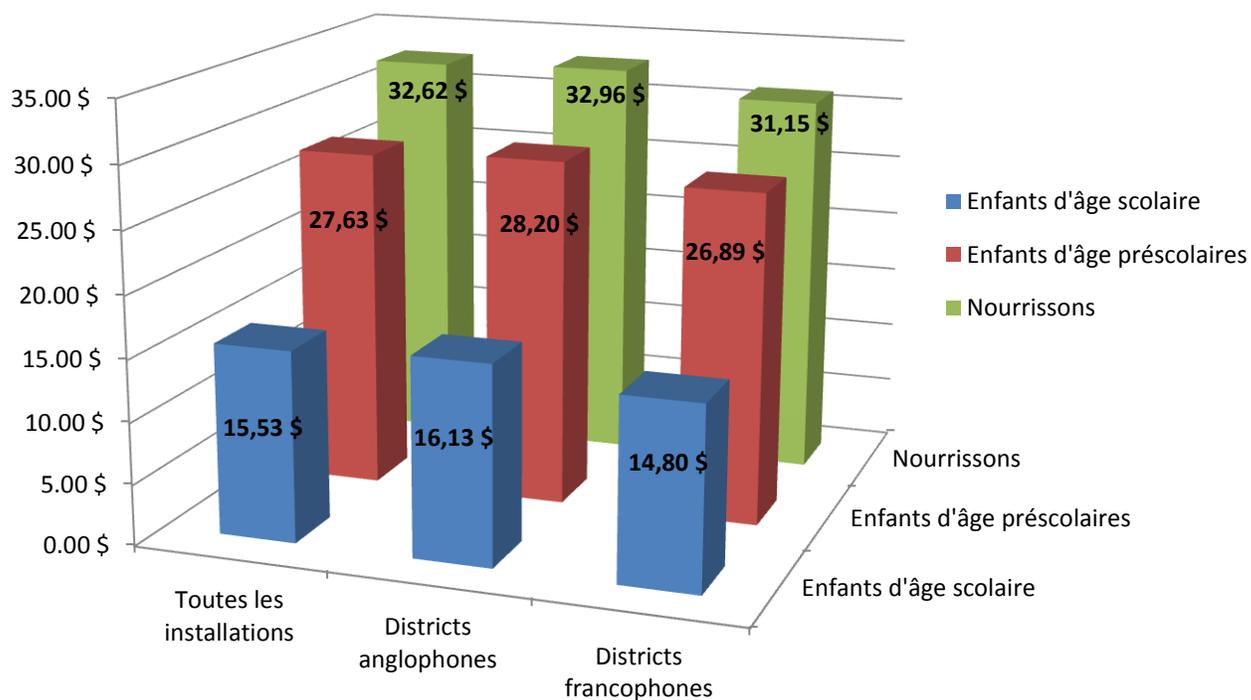
	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014
Nourrissons	29,03 \$	30,27 \$	31,50 \$	32,01 \$	32,62 \$
Enfants d'âge préscolaire	24,62 \$	26,17 \$	27,02 \$	27,35 \$	27,63 \$
Enfants d'âge scolaire	14,28 \$	14,71 \$	15,02 \$	15,36 \$	15,53 \$



Coût moyen estimatif des services de garderie

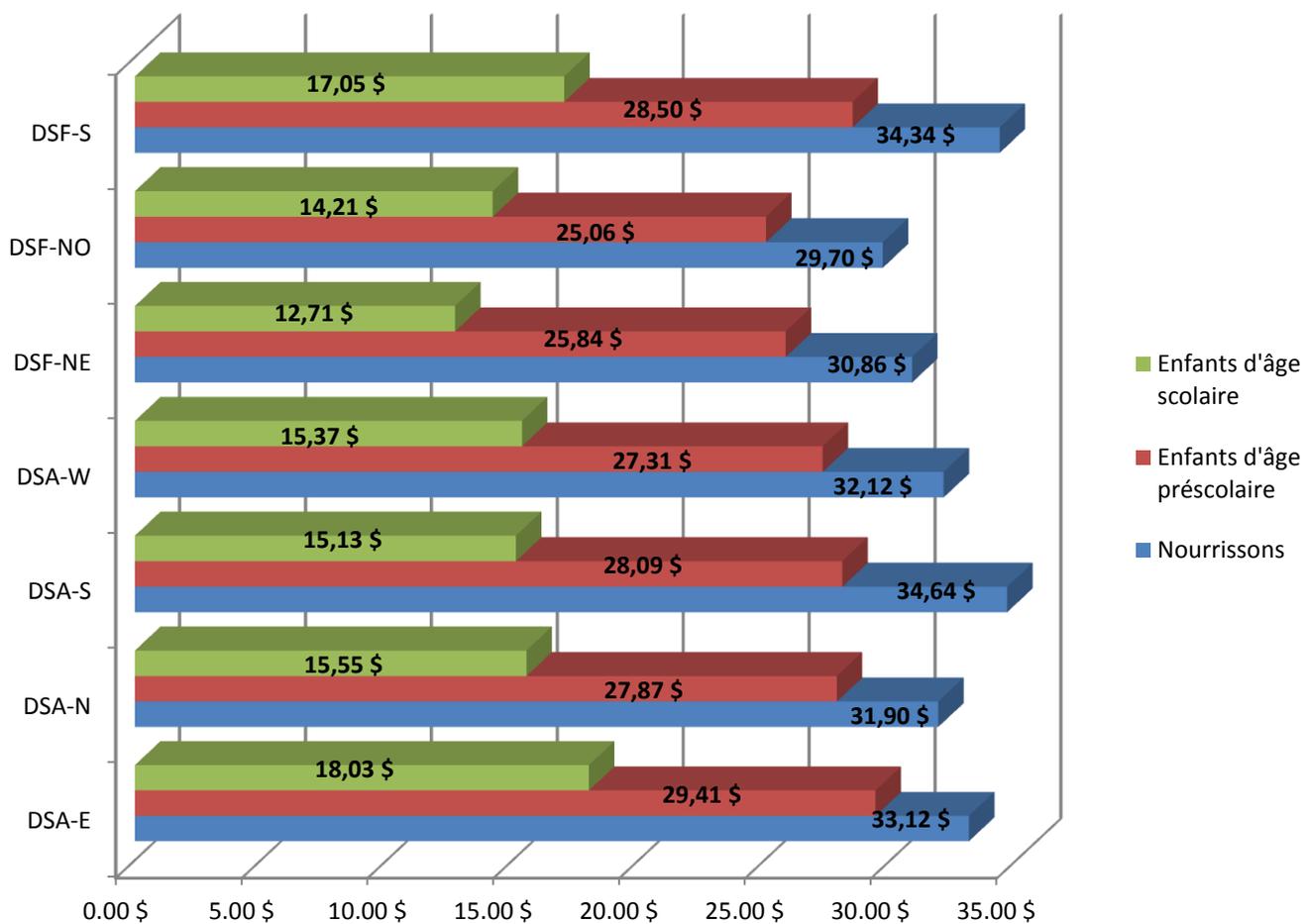
Coût journalier estimatif des services de garderie à temps plein

SAFQ 2014-2015	Tous les installations	Districts anglophones	Districts francophones
Nourrissons	32,62 \$	32,96 \$	32,15 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,63 \$	28,20 \$	26,89 \$
Enfants d'âge scolaire (services après-classe)	15,53 \$	16,13 \$	14,80 \$



Coût moyen estimatif des services de garderie par district scolaire

District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-S	34,34 \$	28,50 \$	17,05 \$
DSF-NO	29,70 \$	25,06 \$	14,21 \$
DSF-NE	30,86 \$	25,84 \$	12,71 \$
DSA-W	32,12 \$	27,31 \$	15,37 \$
DSA-S	34,64 \$	28,09 \$	15,13 \$
DSA-N	31,90 \$	27,87 \$	15,55 \$
DSA-E	33,12 \$	29,41 \$	18,03 \$

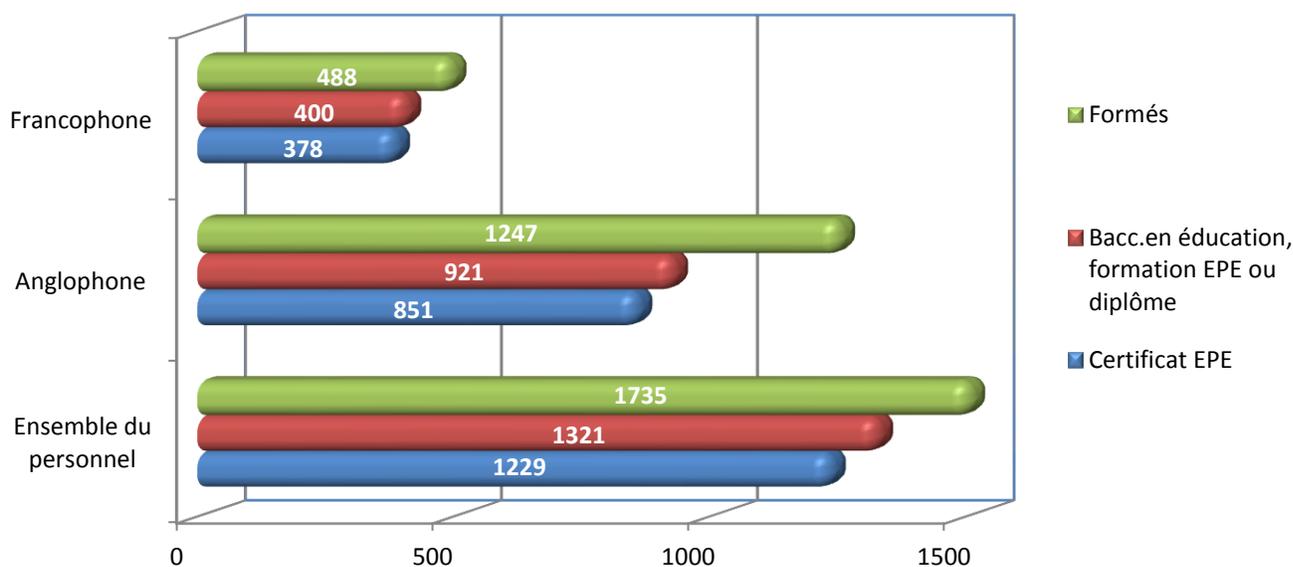


Profil de la formation reconnue en éducation de la petite enfance (EPE)

- Des **3 661** éducateurs qui travaillaient dans une garderie en 2013-2014 :
 - environ 1 735 éducateurs bénéficiaient de la majoration salariale de 4,75 \$ l'heure pour la « formation reconnue » (formation comprenant un certificat reconnu en EPE et un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline);
 - environ 1 321 éducateurs étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'une formation reconnue en EPE ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié à l'étude de l'enfant;
 - sur ces 1 321 éducateurs, 1 229 d'entre eux étaient titulaires d'un certificat reconnu en EPE,

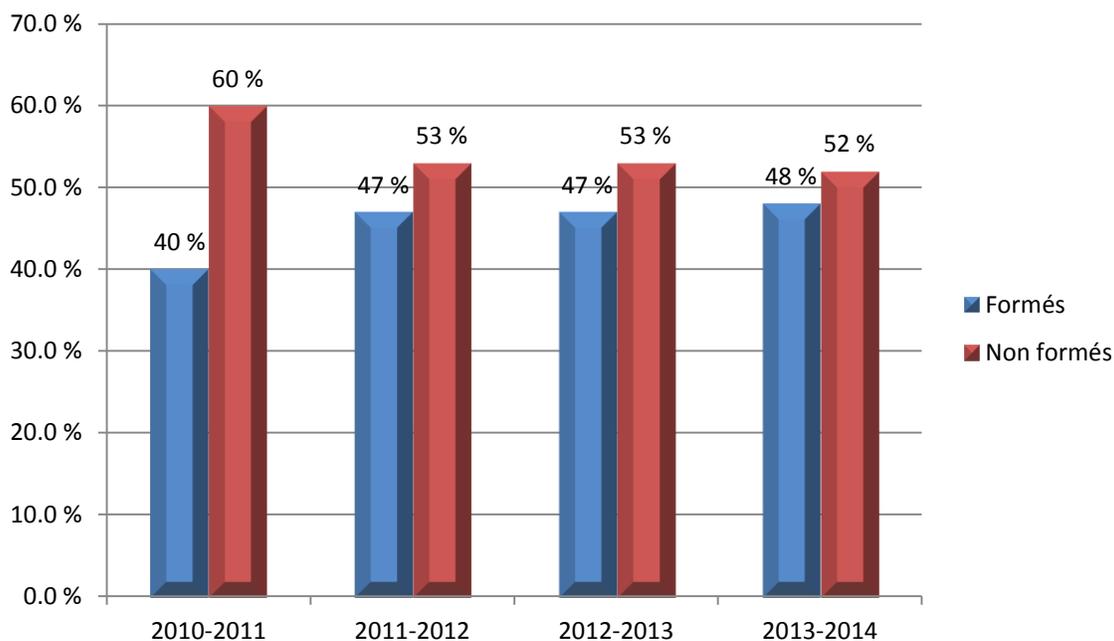
- Environ 1 876 (52%) éducateurs n'ont aucune formation et reçoivent une majoration salariale de 2,75\$ ou 2,91\$ l'heure,

	Ensemble du personnel	Districts francophones	Districts anglophones
Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 4,75 \$ l'heure,	1 735	488	1 247
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou diplôme universitaire dans un domaine lié à l'étude de l'enfant	1 321	400	921
Certificat reconnu en EPE	1 229	378	851



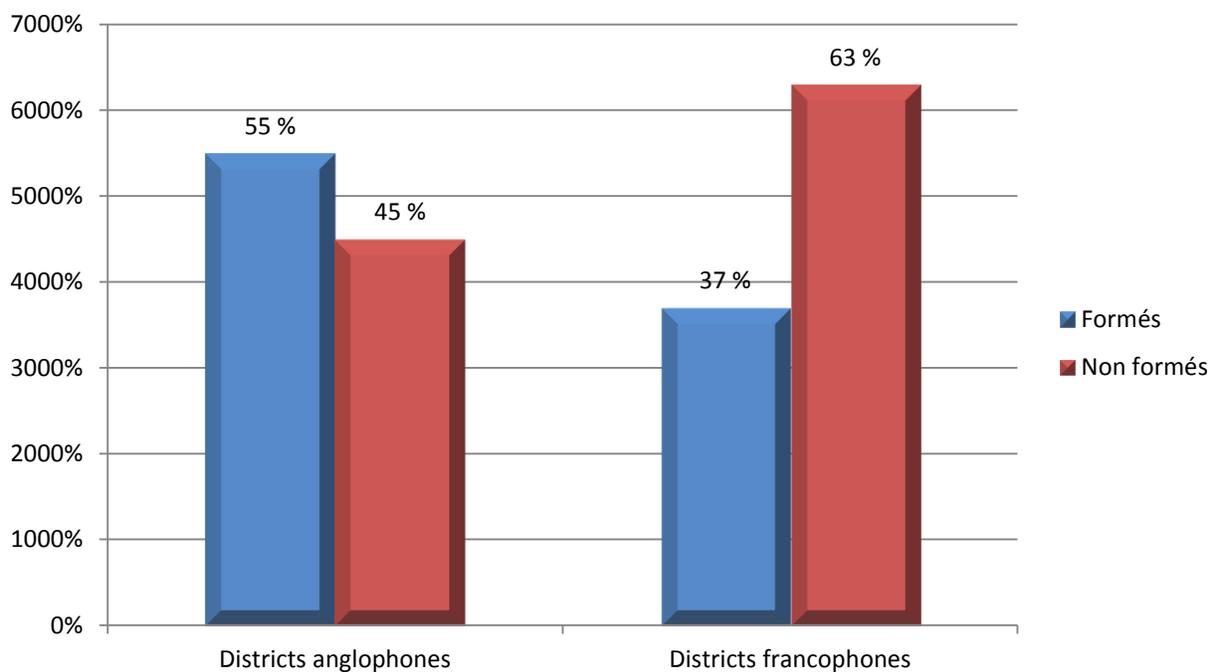
Profil du personnel – Situation relative à la formation

	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014
Éducateurs	3 125	3 261	3 365	3 661
Formés	1 272 (40 %)	1 547 (47 %)	1 585 (47 %)	1 735 (48%)
Non formés	1 853 (60 %)	1 714 (53 %)	1 780 (53 %)	1 876 (52%)



Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

	Districts anglophones	Districts francophones
Nombre d'éducateurs	2 284	1 327
Formés	1 247 (55 %)	488 (37 %)
Non formés	1 037 (45%)	839 (63 %)



Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen AVEC formation	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014
Tout le personnel admissible	15,59 \$	15,71 \$	15,88 \$	16,08 \$
Administrateurs	18,77 \$	18,96 \$	19,41 \$	19,65 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	17,16 \$	16,99 \$	17,17 \$	17,47 \$
Membres du personnel d'encadrement	14,67 \$	15,30 \$	15,38 \$	15,57 \$

Salaire horaire moyen **AVEC** formation

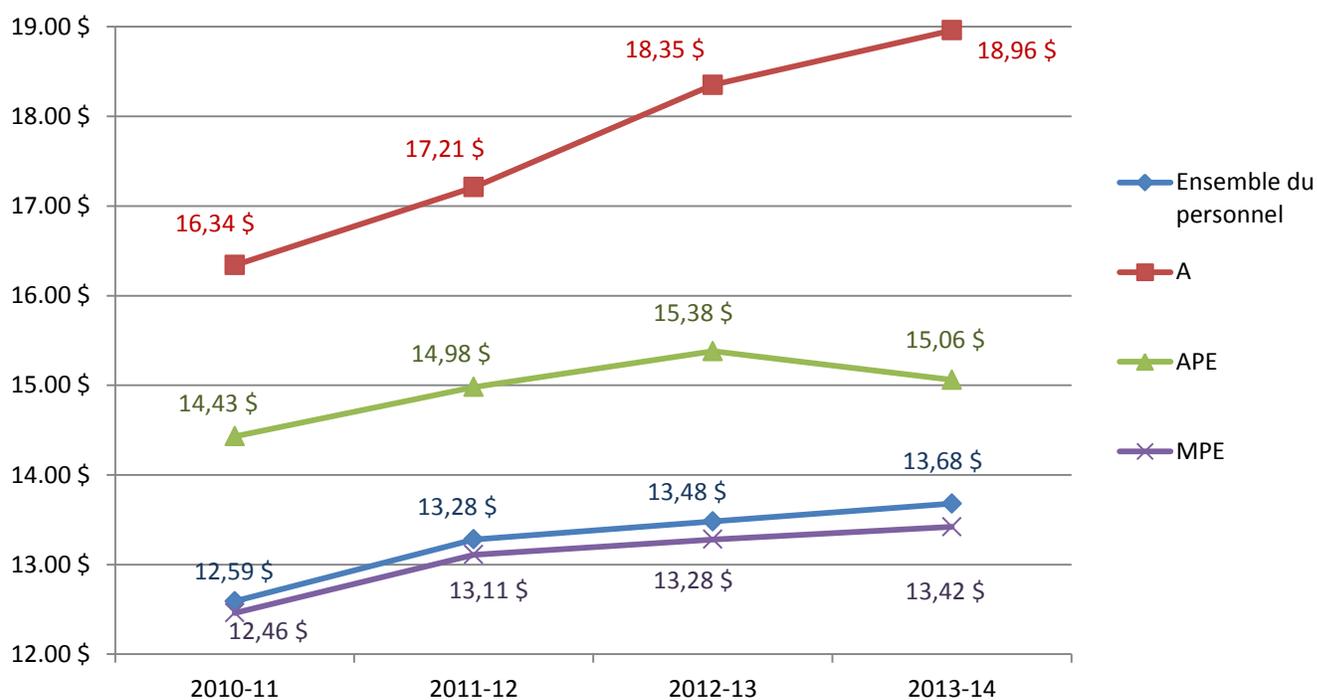


**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen SANS formation	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014
Tout le personnel admissible	12,59 \$	13,28 \$	13,48 \$	13,68 \$
Administrateurs	16,34 \$	17,21 \$	18,35 \$	18,96 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	14,43 \$	14,98 \$	15,38 \$	15,06 \$
Membres du personnel d'encadrement	12,46 \$	13,11 \$	13,28 \$	13,42 \$

Salaire horaire moyen **SANS** formation



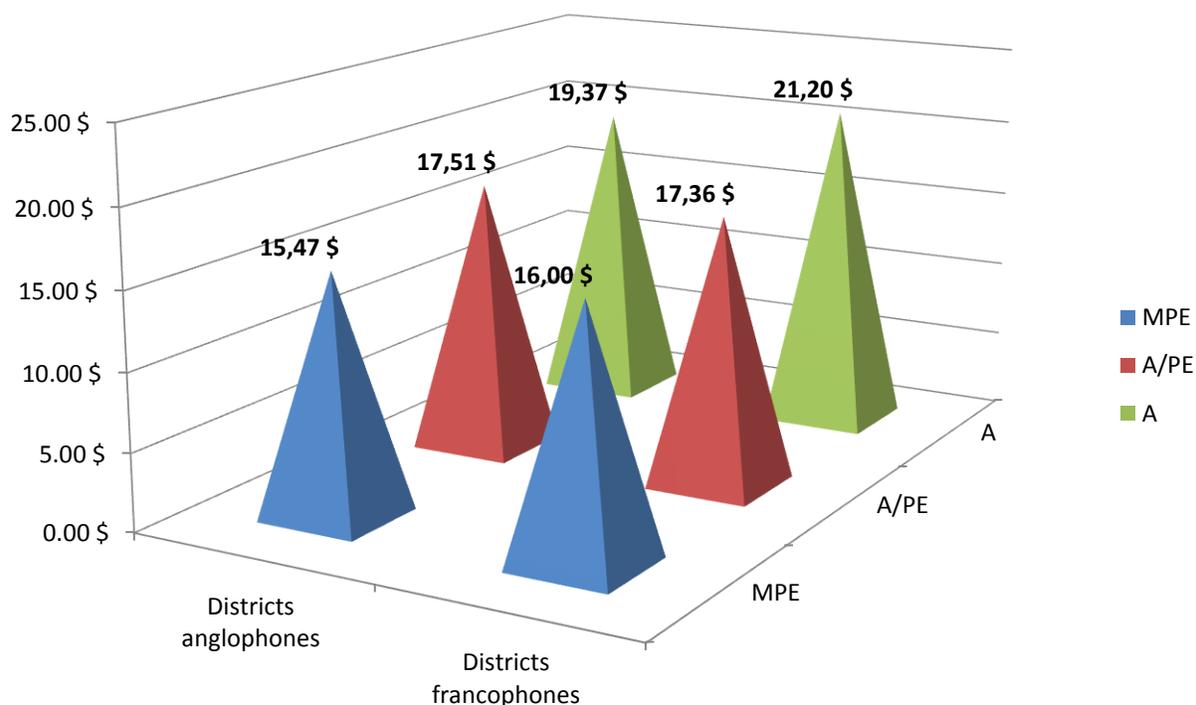
**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

Profil des membres du personnel (2013-2014)

En 2013-2014 (au 31 mars 2014), environ **3 661** éducateurs travaillaient dans les installations de garderie agréées partout en province. Un éducateur peut être employé par plus d'une installation titulaire d'un permis (p, ex., préscolaire et après la classe) et pourrait donc représenter deux postes ou deux éducateurs.

Les salaires horaires moyens incluent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 2,91 l'heure pour les employés n'ayant pas de formation et de 4,75 \$ l'heure pour ceux qui ont suivi une formation.

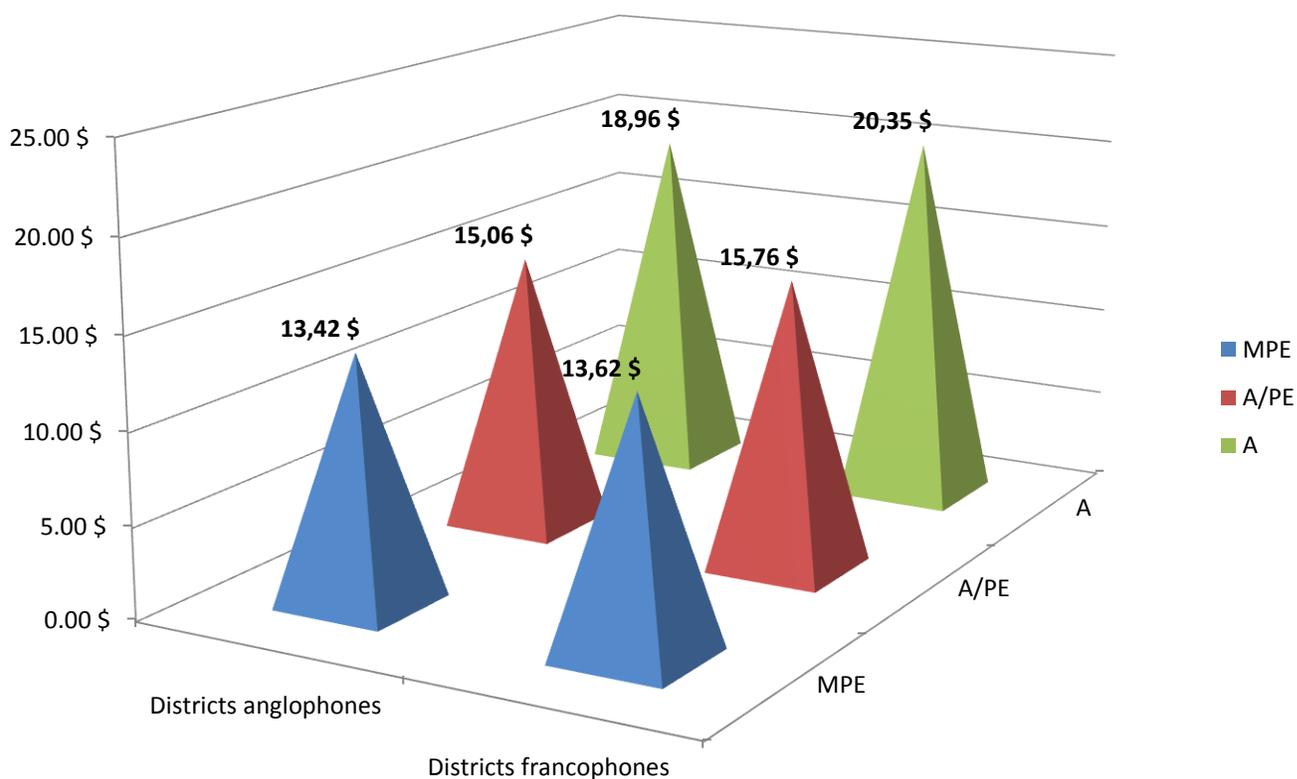
Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Districts anglophones	Districts francophones
Tout le personnel admissible	16.08 \$	15.93 \$	16.56 \$
Administrateurs	19.65 \$	19.37 \$	21.20 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	17.47 \$	17.51 \$	17.36 \$
Membres du personnel d'encadrement	15.57 \$	15.47 \$	16.00 \$



**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

Profil des membres du personnel (2013-2014)

Salaire horaire du personnel non formé	Ensemble du personnel	Districts anglophones	Districts francophones
Tout le personnel admissible	13.84 \$	13.68 \$	14.06 \$
Administrateurs	19.31 \$	18.96 \$	20.35 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	15.37 \$	15.06 \$	15.76 \$
Membres du personnel d'encadrement	13.52 \$	13.42 \$	13.62 \$

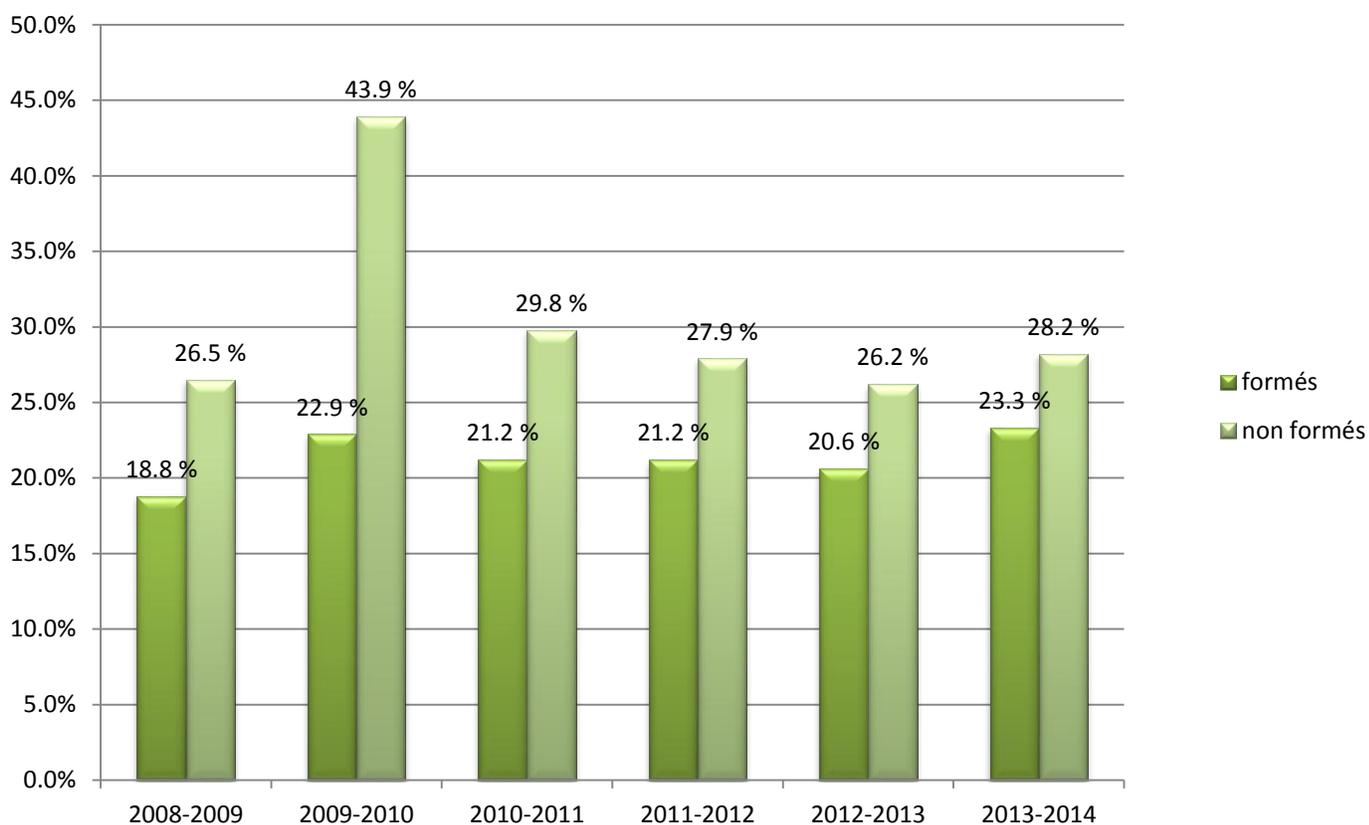


**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

Taux de roulement du personnel 2009-2014

Année	Nombre de départs d'employés Total	Pourcentage	Nombre de départs d'employés formés	Pourcentage	Nombre de départs d'employés non formés	Pourcentage
2008-2009	901	26,5 %	213	18,8 %	688	26,5 %
2009-2010	1 018	26,7 %	342	22,9 %	676	43,9 %
2010-2011	1 048	26,3 %	347	21,2 %	701	29,8 %
2011-2012	1 012	24,7 %	409	21,2 %	603	27,9 %
2012-2013	980	23,5 %	415	20,6 %	565	26,2 %
2013-2014	1144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %

**Pour l'ensemble du personnel des districts francophones et anglophones excluant le personnel de relève.*



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le programme d'assistance aux services de garderie est conçu pour aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Celui-ci offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs pour que leurs enfants aient accès à une installation de garderie agréée. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou qu'il n'y a pas d'installation agréée dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés.

Tarifs journaliers maximaux

En octobre 2013

- Nourrisson – **27,50 \$ par jour**
- Préscolaire – **23,75 \$ par jour**
- Âge scolaire – **12,50 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2013-2014, **5 332 enfants** fréquentant des installations de garderie agréées ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

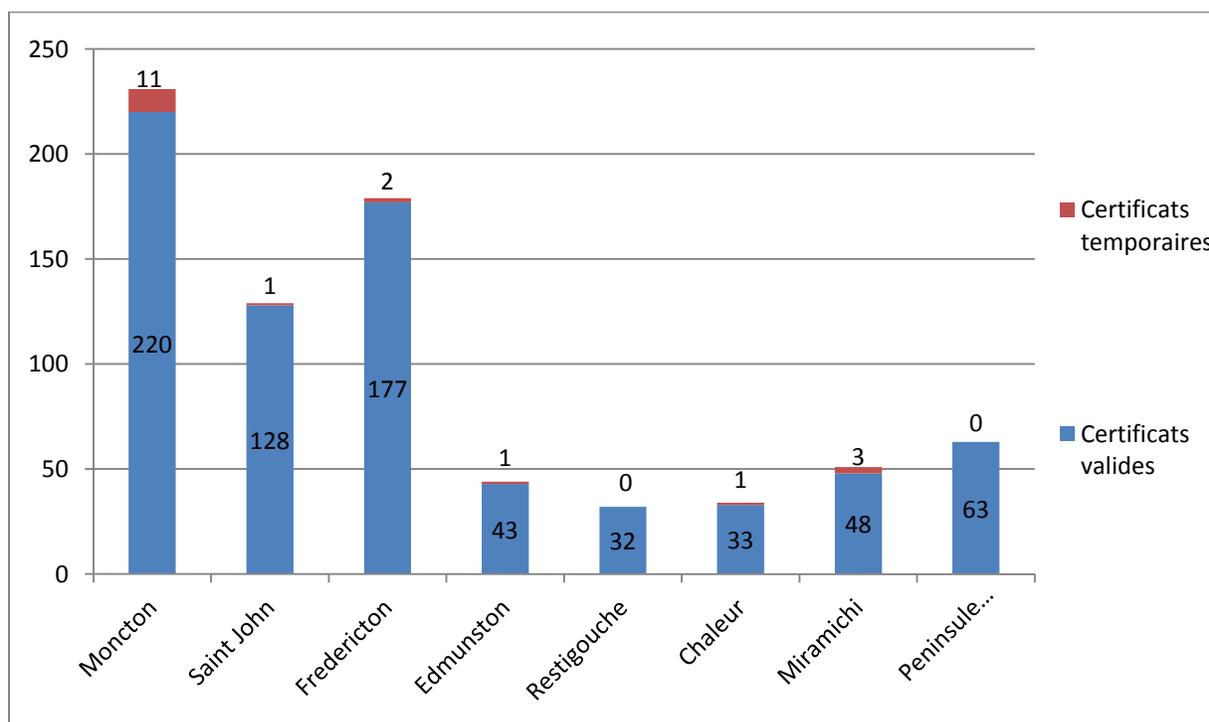
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

Au Nouveau-Brunswick, il est obligatoire d'avoir un certificat d'agrément pour exploiter une installation de garderie. Les certificats d'agrément sont délivrés pour une période de douze mois. Toutefois, dans certaines situations précises, un certificat d'agrément temporaire pourrait être accordé pour une période n'excédant pas six mois.

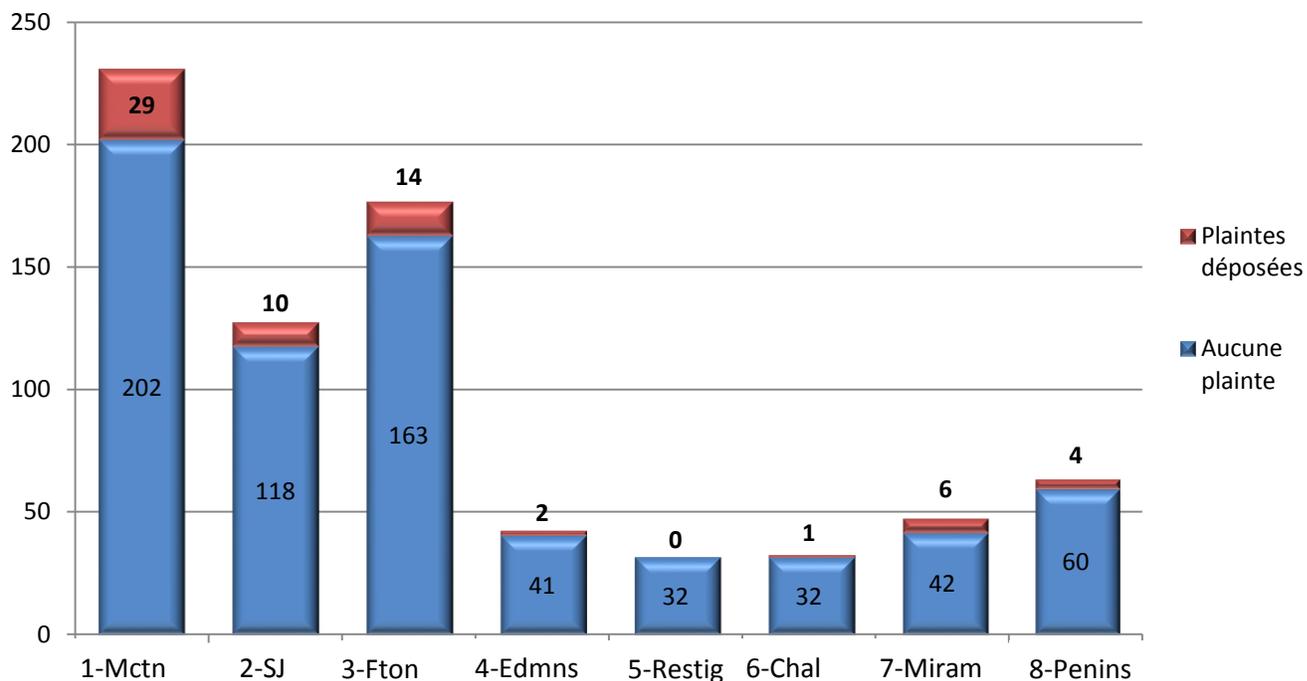
Il incombe aux coordonnateurs des Services à la petite enfance d'approuver les agréments et de surveiller les installations de garderie, de donner suite aux plaintes et d'offrir un soutien en matière de programmation. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen annuel des installations qui ont un certificat d'agrément valide, par région. Une installation détentrice de ce type de certificat a été inspectée et s'est conformé au Règlement sur les services de garderie (83-85) avant la date d'expiration du certificat actuel.

Le tableau suivant indique le nombre de plaintes déposées au cours de l'exercice financier 2013-2014



Nombre d'installations de garderie par région et par plaintes déposées en 2013-2014



*Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par région plutôt que sur l'emplacement géographique des installations de garderie.

DÉFINITIONS

« **administrateur** » désigne toute personne nommée par un exploitant pour diriger sur place les activités quotidiennes d'une installation de garderie, Cette personne peut également être propriétaire de l'installation et porter le titre d'exploitant, de directeur ou de gestionnaire.

« **administrateur et membre du personnel d'encadrement** » désigne une personne qui est « administratrice » de l'installation et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants. **Un exploitant d'un foyer-garderie de type communautaire serait considéré comme un « administrateur et membre du personnel d'encadrement ».**

« **catégories d'âge** »: désigne les services de garderie répartis en trois types de programmes destinés à des groupes d'enfants différents:

- Nourrisson – enfant âgé de moins de deux ans
- Enfant d'âge préscolaire – enfant de deux ans et plus qui n'est pas encore inscrit à la maternelle
- Enfant d'âge scolaire – enfant inscrit à l'école

« **agrée** » désigne un établissement de garderie qui a reçu du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un certificat autorisant son exploitation,

« **Installations de garderie** » désigne à la fois une garderie et un foyer-garderie de type communautaire.

« **foyer-garderie de type communautaire** » désigne un foyer où des services de garderie sont dispensés à un nombre maximal de six enfants âgés de 0 à 12 ans.

« **garderie** » désigne une Installation où des services de garderie sont dispensés à sept enfants ou plus de différents groupes d'âge (de 0 à 12 ans).

« **service de garderie** » désigne les soins et la surveillance d'un enfant pour une période de moins de vingt-quatre heures dans une installation de garderie.

« **employés admissibles** » désigne les membres du personnel d'encadrement, les administrateurs et membres du personnel d'encadrement, les administrateurs sur place et le personnel de relève.

« **employé** » désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui fournit des services en échange d'un salaire.

« **membre du personnel d'encadrement** » désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans une installation de garderie et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, Il s'agit d'un poste permanent.

« **formation reconnue en éducation de la petite enfance** » désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance au moyen d'un programme ou dans une installation d'enseignement et qui est reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

« **membre du personnel de relève** » désigne une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui ne peut travailler pour quelque raison que ce soit.

« **rémunération** » désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement un taux horaire, à la journée ou à la pièce.